

PRÉFET DES VOSGES

SERVICE DE L'ANIMATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
Bureau du développement territorial

ARRETE PREFECTORAL N° 259/2017
portant modification d'un arrêté de nomination des régisseurs de recettes
titulaire et suppléant auprès de la Commune de VITTEL

Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions ;
- Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n°2012-1387 du 10 décembre 2012 ;
- Vu le décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés, modifié par le décret n°2012-1387 du 10 décembre 2012 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 19 février 2015 portant nomination de M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS en qualité de Préfet des Vosges ;
- Vu le décret du Président de la République du 19 février 2016 portant nomination de Mme Claire WANDEROILD en qualité de Secrétaire Générale de la préfecture des Vosges ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat, des budgets annexes, des budgets des établissements publics nationaux ou des comptes spéciaux du trésor, ainsi que le montant de cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

- Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;
- Vu l'arrêté ministériel du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2871/2002 du 25 octobre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Vittel ;
- Vu la circulaire n° 3608/90, en date du 19 mars 1990, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Direction Centrale des Polices Urbaines, relatives aux dispositions concernant la procédure de paiement de l'amende forfaitaire minorée ;
- Vu la demande formulée le 05 janvier 2017 par M. le Maire de Vittel ;
- Vu l'avis favorable émis par M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sur les modifications sollicitées par M. le Maire de Vittel ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture,

Arrête

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 3587/2002 en date du 04 décembre 2002 sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

« Mme Isabelle RENAUD est nommée régisseur titulaire en remplacement de M. Jean-Pierre RICHARD.

Mme Christelle DORGET est nommée régisseur suppléante en remplacement de Mme Isabelle RENAUD. »

Article 2 - Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Vosges, M. le Directeur départemental des Finances Publiques des Vosges ainsi que M. le Maire de Vittel, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le **15 MARS 2017**

Pour approbation,
Le régisseur titulaire,



isabelle RENAUD
Brigadier chef principal

Mme Isabelle RENAUD

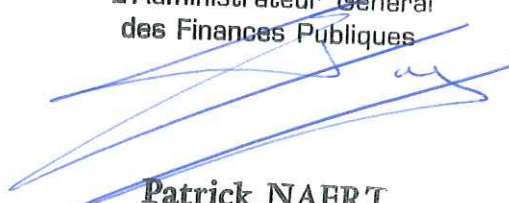
~~Par le Préfet~~
Par le Préfet par délégation,
la Secrétaire Générale,



Claire WANDEROILD

Pour agrément,
Le Directeur départemental
des finances publiques des
Vosges,

**L'Administrateur Général
des Finances Publiques**



Patrick NAERT

Le régisseur suppléant,

Mme Christelle DORGET



Christelle DORGET
Brigadier chef principal